
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
28 JANVIER 2016

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 28 Janvier 2016 à 19h30 à Chapdes-Beaufort, Salle St Joseph, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Date de convocation : 22/01/2016
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres votants : 18

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, Anthony LEROY, COURTADON Geneviève, Gérard GUILLOT (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, CERCY Jean-Paul, Françoise KLOSTER, CAILLOUX Luc (Chapdes-Beaufort), SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, CHOMETTE Odile (La Goutelle), Gilles SERVIERE, (Montfermy), OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, BOURGAILH Mathias (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, TEISSANDIER Eliane (St Jacques d'Ambur), Janette GIRAUD-VIALETTE (Saint-Pierre-le-Chastel)

Excusés : DO COUTO Séverine, GALICHET Julien, GOY Jean-Paul

Secrétaire de Séance : Françoise KLOSTER

Les membres du conseil ont débuté la séance par la visite de la Maison d'Assistantes Maternelles « Coquelicots et Capucines », en activité depuis le 1^{er} janvier 2016 à Chapdes-Beaufort.

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 10 décembre 2015 est validé à l'unanimité.

HABITAT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OPAH – ETUDE PRE OPERATIONNELLE ET ANIMATION MUTUALISEE COMBRAILLES

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, validé par le conseil communautaire du 10 décembre 2015, il est prévu l'animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) comme action prioritaire.

Le SMAD des Combrailles propose que l'étude pré-opérationnelle et le suivi/animation soient programmés sur 4 ans et mutualisés au niveau des Combrailles afin d'optimiser l'accompagnement technique.

Le SMADC prévoit que le reste à charges (subventions déduites) soit partagé entre les communautés de communes au prorata du nombre d'habitants.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** la mutualisation de l'étude pré-opérationnelle et de l'animation de l'OPAH à l'échelle du SMADC et la répartition de financement présentée
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

CREATION EMPLOI D'AVENIR – CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT ET ANIMATION

Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, le dispositif emploi d'avenir a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Compte tenu des nombreux projets envisagés par la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans qui doivent voir le jour au cours de l'année 2016, il semble nécessaire de conforter l'équipe technique et administrative de la Communauté de Communes afin de mener à bien ces objectifs. Un poste de chargé de mission développement et animation semble nécessaire. La possibilité de création d'un emploi d'avenir paraît intéressante et adaptée pour ce poste.

Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Romane PERRIER, jeune du territoire, compte tenu de son cursus scolaire et professionnel peut prétendre à cet emploi, qui avec son niveau de formation supérieur, peut tout de même bénéficier de ce dispositif, étant donné de la classification en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) de sa commune d'origine. La dérogation a été acceptée par la DIRECTE.

Après délibération, Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **VALIDE** la proposition de recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet à compter du 01/02/2016 pour une durée d'un an renouvelable et de mettre en œuvre l'organisation nécessaire pour permettre à la personne recrutée d'acquérir des qualifications et exercer les fonctions de chargé de mission développement et animation au sein des services de la CCPSV
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les procédures nécessaires.

FINANCES

CONVENTION CIAS – AVANCE DE TRESORERIE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Pontgibaud Sioule et Volcans connaît des problèmes de Trésorerie récurrents du fait de retard de paiements des usagers ou des caisses et d'un traitement d'encaissements souvent tardifs à la trésorerie. De plus le Conseil Départemental n'assure plus les paiements mensuels des prises en charge de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en fin d'année, or l'APA représente 78 % de l'activité du CIAS, la recette générée chaque mois est conséquente.

Compte tenu que le Centre Intercommunal d'Action Sociale est une structure émanant de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans et que cette dernière a une trésorerie plus confortable, il est nécessaire de procéder à une avance de Trésorerie en faveur du CIAS. Cette somme est destinée à être restituée à la communauté de Communes lorsque la trésorerie du CIAS sera de nouveau suffisante.

Après délibération, Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **VALIDE** la proposition d'avance de Trésorerie d'un montant de 50 000 € en faveur du CIAS
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les procédures nécessaires et à signer une convention avec le CIAS